



# SYNDICAT NATIONAL DES OUVRIERS DES PARCS ET ATELIERS

LE 4

décembre

2014

# JE VOTE CGT

**missions  
emplois  
statuts**



# Commissions Consultatives des Ouvriers des Parcs et Ateliers

# Le Syndicat National OPA CGT s'adresse à tous les Ouvriers des Parcs et Ateliers

## Le 4 décembre 2014,

pour la première fois, les agents des 3 versants de la fonction publique voteront le même jour pour renouveler leurs instances locales et nationales.

## Les 6000 OPA voteront pour les CCOPA, les comités

**techniques** mais les suffrages seront différents en fonction de leur affectation.

- Les OPA en poste dans les parcs et services maritimes transférés dans les départements et régions, tous les OPA seront encore Mis à disposition Sans Limitation de Durée (MADSLD), ils seront électeurs et éligibles aux CCOPA (en DDT(M)) et au Comité technique de la collectivité.

- Les OPA en poste dans les DIR, en DRIEA, dans les DIRM, au CNPS, au SNIA, à VNF et au CEREMA, seront électeurs et éligibles à la CCOPA du service et voteront pour le Comité Technique Ministériel

- Les OPA en poste dans les DDT(M), les DREAL les OPA seront électeurs et éligibles à la CCOPA de la DDT(M) et voteront pour le Comité Technique Ministériel

- Les OPA en poste dans les bases aériennes, transférés et MADSLD au Ministère de la Défense voteront pour le Comité Technique Ministériel ainsi qu'aux instances locales du service

**Ces élections sont un enjeu fondamental pour la représentativité de la CGT et les revendications des personnels**

la  
cgt

Pour environ 4000 OPA, ces élections arrivent dans le contexte particulier de l'intégration dans la Fonction Publique Territoriale et beaucoup d'entre eux deviendront fonctionnaire territorial moins d'un mois plus tard.

Les conditions d'intégration dans la FPT ont été arrachées de haute lutte par la CGT. En se mobilisant (1000 OPA le 23 octobre 2012 à Paris), en obligeant le ministère à revoir la loi en ce qui concerne le calcul de retraite, en exigeant et obtenant un meilleur reclassement (compagnons – agent de maîtrise, chefs d'équipe en catégorie B...), le SNOGA CGT a obtenu des conditions d'intégration acceptables.

**En votant le 4 décembre pour la CGT**, vous reconnaitrez le travail accompli par la CGT et ses militants. D'autant plus que les délégués que vous élirez seront ceux qui demain vous représenteront dans la collectivité

**En votant CGT**, vous donnerez de la force au syndicat national qui en aura besoin pour répondre aux enjeux de la révision statutaire qui conditionnera les futurs recrutements dans les services de l'Etat.

**En votant CGT**, vous ferez le choix de défendre votre outil de travail et vos missions de service public menacées par la réforme territoriale et la privatisation des réseaux.

**En votant CGT**, vous ferez confiance à un syndicat qui se bat pour vos conditions de travail, pour vos salaires, pour votre protection sociale, pour défendre votre régime de retraite et vos conditions de départ en retraite.

**Le 4 décembre**, vous allez être appelés à voter dans une période cruciale pour les OPA. En accordant à nouveau votre confiance et en renforçant la CGT, vous donnerez les moyens de continuer le travail engagé et contribuerez à l'unité.

*Le Bureau National*

**Ensemble, défendons nos missions, nos emplois et nos statuts.**



# Des revendications et un statut pour tous les OPA

## Dans les collectivités territoriales

Nous nous opposons à la réforme territoriale

Nous revendiquons :

- Le maintien des parcs
- La reconquête des missions
- Le respect de la loi et des décrets d'intégration
- Une égalité de traitement entre les OPA MADSLD et les fonctionnaires
- Une reconnaissance, des droits et des déroulements de carrière pour les OPA MADSLD

## Au CEREMA

- Le maintien, la reconnaissance et la reconquête des missions OPA
- une politique de formation

## Dans les DIRM

- Maintien des missions et des effectifs
- Des formations adaptées
- La renégociation du cadrage national DIRM

## En DREAL et DDT(M)

- Reconnaissance des missions et des métiers OPA
- CCOPA spécifique DREAL
- Déroulement de carrière pour les OPA isolés

## Dans les DIR

- Une politique d'entretien routier publique
- La création de parcs dans le DIR
- Une organisation autour des missions et des métiers des OPA
- La renégociation du cadrage national

## A VNF

- 100% des personnels maintenance sous statut OPA
- La reconquête des missions
- Le maintien des métiers
- Des formations techniques

## Dans les Bases Aériennes

- Reconnaissance des missions, des métiers et des qualifications
- Des postes pérennes
- Le maintien des missions et des effectifs
- Au SNIA, égalité de traitement entre les ouvriers d'Etat

## Des embauches Des mesures catégorielles Un statut rénové pour tous les OPA

- Un statut rénové adapté aux missions et aux qualifications
- Un statut rénové permettant de recruter de manière pérenne
- Embauches immédiates sous statut OPA pour répondre aux besoins du service public
- Création et adaptation des services en fonction des métiers en adéquation avec les missions
- Revalorisation des salaires- ouvrier qualifié à 1,2 le SMIC
- Indexation de la grille salariale par rapport à ce 1er niveau d'embauche
- Révision des classifications
- Revalorisation de la prime de rendement
- Revalorisation et harmonisation de la prime de métier
- La prime d'ancienneté à 1% par an jusqu'à 30%
- Sauvegarde de notre régime de retraite et prise en compte de la pénibilité liée à nos métiers
- Extension du décret amiante
- Reconnaissance de la pénibilité
- Révision du décret départ anticipé pour travaux insalubres



**LE 4 DECEMBRE 2014**

**Le vote CGT,  
votre meilleur  
atout !**



**SYNDICAT  
NATIONAL  
CGT  
DES OUVRIERS  
DES PARCS  
ET ATELIERS**